

Ritchy Thibault, Gilet Jaune, Voyageur, envoyé en détention provisoire pour de simples mots

7 octobre 2026[Justice](#)

Sous l'ancien régime, il existait les Lettres de cachet : un écrit, signé par le monarque, fermé de son sceau, ordonnant l'emprisonnement du destinataire de la lettre sans procès. À l'époque, un bon nombre de personnes ont été jetées en prison sur la base de simples discours qui déplaisaient au Roi. C'est exactement ce qui arrive aujourd'hui à Ritchy Thibault, qui vient d'être placé en détention provisoire pour des mots.

Le 1er octobre, le jeune homme de 23 ans était allé soutenir les lycéen·nes en lutte en Seine-Saint-Denis. Devant un établissement, il avait prononcé un discours, mégaphone en main. Il avait notamment parlé de «mettre le feu à l'Élysée» et annoncé que «le 17 octobre ça va être mille fois pire que les Gilets jaunes. Est-ce que vous êtes chaud ? Est-ce qu'on va faire la révolution ?» Des propos que partagent des millions de personnes dans le pays, à la vue d'un régime illégitime qui tire sur des enfants. Il a été immédiatement arrêté et placé en garde à vue par des policiers en civil. S'il fallait enfermer toutes les personnes qui rêvent de brûler le palais présidentiel, il faudrait arrêter le groupe NTM et ses innombrables auditeurs qui chantent depuis 1995 «Allons à l'Élysée brûler les vieux». **Et s'il fallait arrêter toutes les personnes appelant à la violence, alors les innombrables éditorialistes qui ont justifié le génocide à Gaza ou qui réclament une répression encore plus violente contre les luttes sociales devraient être derrière les barreaux.**

Lundi 4 octobre 2026, après quatre jours en cellule, Ritchy était jugé en comparution immédiate. Une procédure accélérée qui ne touche jamais les puissants comme Sarkozy, Balkany ou Le Pen. Lors de cette audience à huis clos, la police ayant expulsé tous les soutien du jeune homme, les juges ont décidé de le placer en détention provisoire à Fleury. Pire il est placé à l'isolement, encore une mesure d'exception.

Mais l'acharnement ne s'arrête pas là : maintenant que la justice

tient le militant entre ses griffes, elle le juge en détention pour d'anciennes affaires. Mardi 6 octobre, la justice l'a condamné à 4 mois avec sursis pour avoir harangué Macron au salon de l'agriculture. Des faits qui remontent à 2024. **Il a été jugé en son absence, c'est-à-dire qu'il n'a même pas pu se défendre à son propre procès... C'est dire le niveau du cirque judiciaire en macronie.**

Ritchy est un camarade. Très tôt il s'engage au côté des Gilets jaunes en 2018, alors qu'il est encore adolescent. Ritchy est aussi un enfant de voyageur, communauté victime du racisme d'État dont il se fait le porte-voix. Il a écrit notamment l'ouvrage «Voleurs de poule» aux éditions Libertalia, un livre de combat contre l'antitziganisme. **Ce militant de tous les combats, pour plus de justice et de dignité, ne mâche pas ses mots contre le pouvoir et les fascistes. Il en paye aujourd'hui le prix fort.**

**L'HISTOIRE DE RITCHY, C'EST CELLE D'UN
ACHARNEMENT JUDICIAIRE ET POLICIER HORS-
NORME. UNE SURVEILLANCE CONSTANTE, UNE
PERQUISITION DE DOMICILE, DES CONTRÔLES
JUDICIAIRES, DES INTERDICTIONS DE
MANIFESTER... L'ÉTAT VEUT LE NEUTRALISER, CAR
IL N'A JAMAIS BAISSÉ LES YEUX FACE À LA
RÉPRESSION.**

En l'espace de 8 ans, il a subi plus de 20 gardes à vue, ce qui correspondait à minima à plus de 500 heures de privation de liberté. Plus de 6 procès, et pour la plupart des affaires, ce que la Justice lui reproche, ce sont ses mots. Ses punchlines acerbes contre l'ordre établi et les puissants. Des rappels historiques parfois, **comme en février 2024 lorsqu'il qualifiait Macron «d'éborgneur» et lui intimait : «N'oublie jamais que nous sommes dans le pays de la Révolution française, le pays qui fait tomber la tête des monarques !» Ce qui lui a valu 50 heures de cachot...**

Quelques mois plus tard, la police le convoquait au commissariat dans le cadre d'une enquête préliminaire pour «menace de crime ou délit contre un élu public» **suite à une plainte de Jordan Bardella. Il avait déclaré lors d'une interview : «Oui, le fascisme est une menace à éradiquer». Le militant ne pouvait**

déjà plus prononcer un discours ni se déplacer sans être surveillé et parfois arrêté.

Le 8 juillet dernier au tribunal de Paris, Ritchy Thibault était jugé pour «atteinte à la sûreté de la nation». Procès reporté à l'an prochain avec, encore une fois, un lourd contrôle judiciaire...

Ritchy est traité comme un ennemi public parce que ses paroles dérangent, mais derrière son cas, nous sommes toutes et tous en danger. Aujourd'hui, c'est lui, et demain ? Qui sera privé de liberté pour avoir dénoncé le pouvoir ?

Plusieurs tags et graffitis ont fleuri ces derniers jours pour réclamer la libération de Ritchy. Pour ceux qui veulent lui écrire :

Ritchy Thibault, Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Numéro d'écrou : 500978

7 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis

